

# Trophée Mireille Gavet

## Bienvenus à la première édition du Trophée Mireille Gavet !

Ce concours est organisé par le **Club des Masters Coiffure du Rhône** en partenariat avec l'école privée de Coiffure de Lyon, le CNEC, les Meilleurs Ouvriers de France du Rhône...

Ce Trophée vise à **mettre en valeur le Meilleur Salon de Coiffure du Rhône dans sa globalité** (travail artistique, concept et cadre du salon).

Il se déroulera en 2 parties :

- Une sélection sur dossier : photos et descriptif,
- La finale en direct dans un lieu prestigieux en octobre 2018.

Le jury sera composé de Meilleurs Ouvriers de France et de membres du Club des Masters Coiffure du Rhône.

Le salon pourra s'inscrire dans une des trois catégories suivantes :

### **Catégorie Salon Prestige :**

- Présence de services additionnels type esthétique, barber, espace VIP, ...
- Présents sur les réseaux sociaux (qualité de la e-réputation)
- Fiche moyenne égale ou supérieure à 80 euros
- Localisation et cadre pertinent

### **Catégorie Salon Atypique :**

- Cadre et ambiance atypique (ex : afro, rock, tribal, etc)
- Accueil et services adaptés à l'image « hors norme » du salon

### **Catégorie Salon :**

- Tout autre profil
- Salon et services soignés

## RÈGLEMENT DE LA SÉLECTION

### 1ère étape

Le salon doit nous dévoiler à travers 4 photos, sa vision de la coiffure/des tendances à partir de 2 modèles. Deux photos couleurs sont demandées sur chaque modèle, une photo portrait ainsi qu'une photo sur pied.

- Un modèle coupe, couleur et coiffage féminin ou masculin au choix. Le thème est libre.
- Un modèle coiffure de soirée avec au minimum une attache, les postiches sont autorisés.

Le jury se basera sur les aptitudes professionnelles ainsi que sur la vision créative et inspiratrice du salon de coiffure.

Les critères de notations seront les suivants :

- Le travail de la couleur doit être maîtrisé et en harmonie avec la coupe
- Le look doit être adapté à la coiffure choisie

### 2ème étape

Le(s) candidat(s) présenteront un deuxième dossier décrivant le cadre, le concept et le look du salon.

Ce dossier doit contenir au choix :

- 4 photos du salon ou une vidéo de 3 min maximum
- Un descriptif (10 lignes max) manuscrit ou un commentaire oral sur la vidéo.

A travers ce dossier photo ou vidéo, le jury devra avoir un aperçu de la devanture du magasin ainsi que du cadre intérieur.

A travers le descriptif manuscrit ou oral, il jugera de l'ambiance générale, du dynamisme, du positionnement et du concept du salon.

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Télécharger le dossier complet (fiche d'inscription, règlement, droit de renonciation à l'image) sur le site:  
**[www.meilleursaloncoiffeurhone.fr](http://www.meilleursaloncoiffeurhone.fr)**

Remplir et renvoyer **avant le 27 mai 2018** (cachet de la poste faisant foi) :

- Le formulaire d'inscription (seuls les coiffeurs dont le nom est inscrit sur le dossier pourront participer à la finale).
- L'autorisation datée et signée de renonciation de droit à l'image pour chaque candidat et modèle.
- Une photo en portrait ainsi qu'une photo de pied pour le thème coupe couleur et brushing,
- Une photo en portrait ainsi qu'une photo de pied pour le thème coiffure avec attache.  
Les 4 photos doivent être au format 15x20 cm.
- Le dossier descriptif du salon accompagné au choix de 4 photos ou d'une vidéo sur clé USB.
- Le CV du/des candidat(s) (2 candidats maximum par salon).
- Un chèque de participation de 50 euros.

Renvoyer le dossier avant le 27 mai 2018 **à l'attention du Club des Masters Coiffure** à l'adresse suivante :

Trophée Mireille Gavet  
École Privée de Coiffure de Lyon  
2 quai Jean Moulin  
**BP 1055**  
69201 Lyon Cedex 01

### Attention :

- Le salon dont le nom figure sur le dossier est celui que le(s) coiffeur(s) doit représenter lors de la finale.
- Le salon peut inscrire au maximum 2 candidats pour le représenter
- Si un candidat quitte le salon au cours d'une étape du concours, le salon peut demander le remplacement par un autre membre de l'équipe.
- Les photos adressées au Club des Masters Coiffure durant le concours deviendront la propriété de l'Association qui se réserve le droit de les utiliser à des fins publicitaires.
- Aucune photo ne sera restituée.